

Formation personne compétente en radioprotection - renouvellement - niveau 2

Options 1 + 2 : sources radioactives scellées et appareils en contenant, appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et accélérateurs de particules + sources non scellées

Code : CI2018

Durée : 4 jours (28 heures) + 0,5 jour de contrôle des connaissances

Lieu : Fontenay-aux-Roses (92)

Nombre de stagiaires : 15 maximum

Tarif : nous contacter

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap

Formatrice référente :

Forte d'une expérience de plus de 15 ans en tant que PCR dans le milieu médical et à l'ASN, Sophie Delisle a développé de solides compétences dans le domaine de la formation des professionnels à la gestion des risques et en particulier à la radioprotection. En tant que responsable pédagogique des formations en radioprotection au sein d'IRSN Academy, elle coordonne, participe à la préparation pédagogique, à l'organisation et à l'animation des formations des Personnes Compétentes en Radioprotection et celles à destination des médecins du travail.

Évaluation :

- Une épreuve écrite de type QCM ;
- Une épreuve orale à l'issue de la formation.

Certification :

Un certificat de formation PCR en termes de secteur d'activité, niveau et option(s) est délivré aux participants ayant réussi avec succès les épreuves de contrôle des connaissances.

Ce certificat est valable 5 ans, à compter de la date d'expiration du précédent certificat pour une formation de renouvellement.

Documentation fournie :

Textes réglementaires, recueils des différentes présentations.

Contact : formationsfrance@irsn.fr

Pour vous inscrire :

<https://formation.irsn.fr/>

Contexte réglementaire :

- Les articles R4451-1 à R4451-137 du code du travail organisant la prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants et particulièrement les articles R4451-122 à R4451-124 relatifs au conseiller en radioprotection ;
- L'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la PCR et de certification des organismes de formation ;
- Obligation de renouveler la formation de PCR dans la 5^{ème} année après l'obtention du certificat de formation initiale ou de renouvellement.

Objectifs :

- Actualiser et conforter les connaissances de la PCR ;
- Obtenir le renouvellement du certificat de formation de PCR.

Attendus de la formation :

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :
- de poursuivre la mission de la personne compétente en radioprotection (PCR) de niveau 2 ;
 - d'intégrer le risque d'exposition aux rayonnements ionisants dans la démarche générale de prévention des risques professionnels de l'entreprise et le positionner au regard des risques d'autres natures ;
 - d'établir et mettre en œuvre un programme de vérifications périodiques de radioprotection ;
 - d'utiliser les principaux instruments de mesure et moyens d'évaluation de doses ;
 - de connaître les procédures de gestion des déchets et effluents radioactifs, les mesures en matière de

radioprotection relatives à l'expédition, au transport et à la réception de colis de toutes substances radioactives (classe 7) ;

- d'établir une procédure et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle, le cas échéant, réaliser la décontamination d'un poste de travail ;
- d'expliquer aux travailleurs, dans le cadre de la formation relative à la radioprotection, les risques liés aux rayonnements ionisants, les enjeux de la radioprotection et les mesures de protection.

Public :

Toutes les PCR ayant validé une formation initiale ou de renouvellement de niveau 2, travaillant dans le secteur :

- médical, dentaire ou vétérinaire ;
- industriel (hors industrie nucléaire) ;
- de la recherche.

Prérequis :

- Posséder un certificat de formation de personne compétente en radioprotection (PCR) en cours de validité à la date du contrôle de connaissances ;
- Envoyer, 15 jours avant le début de la formation, un descriptif d'activité, dont la trame peut vous être fournie.

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposés, mises en situation, réalisation de calculs de radioprotection, études de cas concrets en groupes de travail restreints, exercices de gestion des sources, manipulation des différents types d'appareils de mesure de la radioactivité.

Programme

JOUR 1

Rappel des fondamentaux

Environnement administratif, technique et réglementaire de la radioprotection - Les effets biologiques des rayonnements ionisants - Moyens de protection - Principes de protection contre l'exposition externe

JOUR 2

Démarche de prévention

Méthodologie générale - Document unique - Autres risques

Analyse de poste de travail

Rappel méthodologie - Données nécessaires à l'évaluation des risques - Exemples

Instruments de mesure

Transport

Rôles de la PCR, du conseiller transport matières dangereuses, du transporteur

Suivi des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants - Application SISERI

JOUR 3

Situation dégradée

Gestion des incidents - Conduite à tenir en cas de suspicion d'exposition externe - Exercices

Situation d'urgence

Gérer une situation d'urgence - REX

Formation du personnel

Notice d'information

JOUR 4

Analyse de poste : cas de l'exposition interne

Classement du personnel - Zonage - Exercices

Moyens de protection pour les sources non scellées

Spécificités des installations

Gestion des effluents

Gestion des déchets

Programme (suite)

JOUR 5

Contrôle des connaissances

Le contrôle se déroule selon les étapes suivantes :

- Une épreuve écrite individuelle organisée sous la forme d'un QCM complété de questions à réponses ouvertes et courtes et d'exercices (durée 45 min)
- Une épreuve orale comportant l'analyse de cas pratiques - 45 min de travail collectif suivi d'un entretien individuel d'une dizaine de minutes

Si un stagiaire obtient une moyenne générale inférieure à 10 sur 20 ou une note inférieure à 8 sur 20 à une des épreuves précitées, le stagiaire doit repasser avec succès l'épreuve ou les épreuves auxquelles il a échoué. Dans ce cas, un nouveau contrôle de connaissances est organisé dans les trois mois suivants la formation. En cas de nouvel échec, le candidat doit suivre à nouveau une formation initiale avant de se représenter au contrôle des connaissances.